



Genève, le 3 février 2025

Commission cantonale de nomenclature

Rapport d'activité mandature 2024-2029 – 1^{ère} année (du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;
- Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOf; A 2 20.01) ;
- Article 7 du règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments, du 30 septembre 2009 (RNGAB L 1 10.06).

II. Compétences légales de la commission

La commission est chargée de donner un préavis consultatif au Conseil d'Etat en matière de désignation de toutes les rues (artères) et des objets topographiques du canton, ainsi que la dénomination des gares et des arrêts des TPG.

Elle vérifie la conformité linguistique de ces noms lors de leur relevé et de leur mise à jour, s'assure du respect des règles d'exécution visées par le RNGAB et transmet ses conclusions et ses recommandations au service compétent pour la détermination des noms.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 4 reprises pour préavisier des demandes de dénominations et pour permettre les validations du Conseil d'Etat ci-dessous :

- 17 nouveaux noms d'artères (rue/route/chemin/passage/voie, etc.) :
 - o Chemin des Hérissons
 - o Sentier des Orchidées
 - o Chemin Messidor
 - o Rue Marcelle-BARD
 - o Rue Charles-BURKLIN
 - o Chemin de La-Mure
 - o Chemin des Cardons
 - o Chemin Arnold-SCHWEITZER
 - o Chemin Ida-COLOMB-BOURQUI
 - o Chemin Marguerite-BOYMOND-CHUIT
 - o Voie de la Maison-du-Garde-Barrière
 - o Voie Barbara-BORSINGER

- Chemin des Insurgées
 - Chemin de l'Abbaye
 - Chemin Elisabeth-De-STOUTZ
 - Passage Nora-SYLVERE
 - Rue Lina-STERN
- 4 parcs, places, esplanades, cours :
- Parc Messidor
 - Place de la Côte-d'Or
 - Cour des Archives
 - Place Grisélidis-REAL
- 3 ouvrages d'art :
- Ponton de la Cédille
 - Pont de la Seymaz
 - Passerelle CAVUSSIN
- 7 modification d'assiette et de tenant, aboutissant :
- Chemin de l'Essartage
 - Chemin des Petites-Fontaines
 - Chemin Grenet
 - Chemin de l'Emeraude
 - Route de Montfleury
 - Chemin Morglas
 - Chemin du Sorbier
- 1 changement de nom :
- Pont du Péage (anciennement : pont de la Seymaz)
- 15 officialisations de dénominations :
- Parc MIRANY
 - Parc DECHEVRENS
 - Parc FLOQUET
 - Parc de l'Ancienne-Mairie
 - Parc GAUTIER
 - Passerelle GAUTIER
 - Parc Floraire
 - Parc de la Gradelle
 - Parc STAGNI
 - Parc SISMONDI
 - Parc AUDEOUD
 - Parc de l'Ancien-musée-d'ethnographie
 - Square PUTHON
 - Parc du Villaret
 - Pont MIRANY

Le président de la commission a été auditionné dans le cadre de :
Motion : M-1780 (181e) - Praille-Acacias-Vernets - Acacias 1 - Pour 22 nouvelles rues aux noms féminins

IV. Révision du règlement sur les noms géographiques

Le président de la commission et le représentant de la DIT ont participé à plusieurs séances de travail concernant la révision du règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments.

Le projet de modification revoit ou précise :

1. Le rôle des communes et les prérogatives de la commission cantonale de nomenclature.
2. Les notions d'intérêt public et de large acceptation.
3. Les principes généraux de dénomination.
4. Le processus de dénomination pour des nouveaux noms.
5. Le processus de modification d'un nom existant.

La commission s'est réunie pour débattre sur ces nouvelles dispositions.

La mise en application de cette révision est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2025.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la direction de l'information du territoire (DIT) effectue les missions suivantes :

- Prise de procès-verbaux, convocation des membres, envoi de l'ordre du jour ;
- Préparation des projets d'arrêté du Conseil d'Etat pour les noms géographiques ;
- Renseignements au public ;
- Correspondance avec les autorités communales et les TPG.

VI. Site Internet

La direction de l'information du territoire récolte et publie, dans une base de connaissances numérique, les noms géographiques officiels.

De nouveaux filtres de recherches ont été introduit en 2024. <https://noms-geographiques.app.ge.ch/>

VII. Frais de la commission

- A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
Fr. 650.-
- B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
Néant.
- C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)
Néant.
- D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
Néant.


Laurent Niggeler
Président